



Doc. 13867
28 septembre 2015

Pays de transit: relever les nouveaux défis de la migration et de l'asile

Amendement¹ n° 16

Dans le projet de résolution, remplacer le paragraphe 5 par le paragraphe suivant:

«La coopération entre l'Union européenne et les pays de transit devrait aboutir à des solutions durables aux problèmes ci-après. De très nombreux migrants peuvent se retrouver en situation de précarité et de vulnérabilité dans les pays de transit, privés de statut juridique, de protection et d'accès aux services essentiels, ce qui les expose à l'exploitation, aux mauvais traitements et aux violences. C'est tout particulièrement vrai lorsque les systèmes juridiques internes ne contiennent pas de garanties suffisantes et ne mettent pas en œuvre de manière effective les normes internationales pertinentes, dont celles consacrées par la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés. La situation peut devenir intolérable au point que même ceux qui n'avaient pas l'intention de le faire sont contraints de partir et souvent forcés de s'en remettre à des passeurs ou des trafiquants de migrants.»

Note explicative

Tant que les causes premières des migrations ne seront pas réglées, l'externalisation du contrôle des frontières est inévitable. La coopération avec les pays de transit doit porter sur la recherche de solutions réalistes et durables à la crise des migrations. Dans ce contexte, le Conseil européen a débloqué 1 milliard d'euros pour une assistance immédiate aux pays de transit.

Déposé par:

CSENGER-ZALÁN Zsolt, Hongrie, PPE/DC
ARIEV Volodymyr, Ukraine, PPE/DC
BARTOS Mónika, Hongrie, PPE/DC
BINLEY Brian, Royaume-Uni, CE
CSÖBÖR Katalin, Hongrie, PPE/DC
DUNDEE Alexander, [The Earl of], Royaume-Uni, CE
KIRAL Serhii, Ukraine, CE
ROSENKRANZ Barbara, Autriche, NI
SHPENOV Dmytro, Ukraine, CE

1. 2015 - Quatrième partie de session

